

Trajectoires énergie-climat en Nord-Pas de Calais

*Laissez-vous conter
6 histoires de territoires*

Récit de trajectoires "Territoires et climat" mars 2014

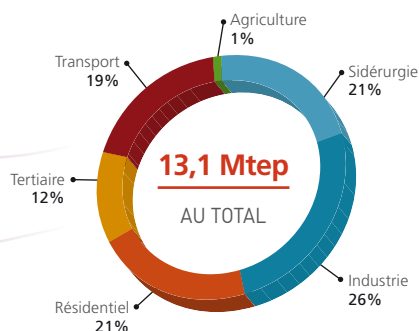


pôleclimat

les ressources pour agir
en Nord-Pas de Calais

TRAJECTOIRES ÉNERGIE-CLIMAT EN NORD-PAS DE CALAIS

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR EN 2011 (%)



Source : Observatoire Climat Nord-Pas de Calais, d'après NORENER

De la culture régionale...

Le Nord-Pas de Calais a été pendant plus d'un siècle l'un des fournisseurs majeurs d'énergie de la France et une région au développement industriel fort : exploitations de charbon, industries textiles, sidérurgiques, automobiles... Tandis que les années 90 ont été le théâtre des fermetures des puits de mine et des crises industrielles à répétition, la région reste aujourd'hui une plate-forme énergétique nationale et un espace où l'industrie, notamment manufacturière, reste prépondérante.

Cette histoire spécifique du Nord-Pas de Calais est probablement l'une des raisons pour lesquelles ce territoire s'est révélé particulièrement innovant dans la prise en compte des enjeux énergie-climat dans ses politiques.

...à l'engagement des acteurs régionaux...

En Nord-Pas de Calais, les acteurs régionaux se sont mobilisés très tôt en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique, conçus comme une réponse possible aux crises économique, sociale et environnementale.

Ainsi, la région dispose aujourd'hui des conditions favorables pour s'engager dans une véritable transition écologique et énergétique, comme en témoignent les différentes démarches régionales liées à l'énergie et au climat : Dynamique Climat Nord-Pas de Calais, SRCAE, volet Climat du SRADDT, Transformation Écologique et Sociale de la Région (TESR), et aujourd'hui la démarche de Troisième Révolution Industrielle.

...et à l'engagement des territoires

Traduisant l'idée que la transition ne pourra véritablement prendre corps que par la mobilisation du plus grand nombre, certains territoires du Nord-Pas de Calais ont abordé, dès les années 90, le développement durable dans sa transversalité... Avec des premiers Agendas 21 mais aussi une généralisation volontariste des Plans Climat, les projets territoriaux de développement durable ont aujourd'hui de nombreuses réussites à faire valoir.

En effet, depuis 2008, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et l'ADEME développent et accompagnent un programme de mise en œuvre de plans climat volontaires sur des territoires de projet (Agglomérations, Pays et Parcs Naturels Régionaux). Cette dynamique s'est trouvée renforcée par le déploiement, à partir de 2011, des Plans Climat réglementaires, instaurés par le Grenelle de l'Environnement. Aujourd'hui, 85 % de la population régionale est concernée par ces démarches qui impliquent à leur tour de nombreux acteurs publics et privés sur leur territoire.

En route pour la COP21 de 2015 à Paris



La France, qui a été l'un des premiers pays à engager ses collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, souhaite les associer aux négociations qui précéderont la conférence de Paris en 2015. Avec trois rôles majeurs : les collectivités actrices de la lutte contre les changements climatiques, mobilisatrices pour la conférence de Paris de 2015 et enfin facilitatrices des négociations internationales sur le climat.

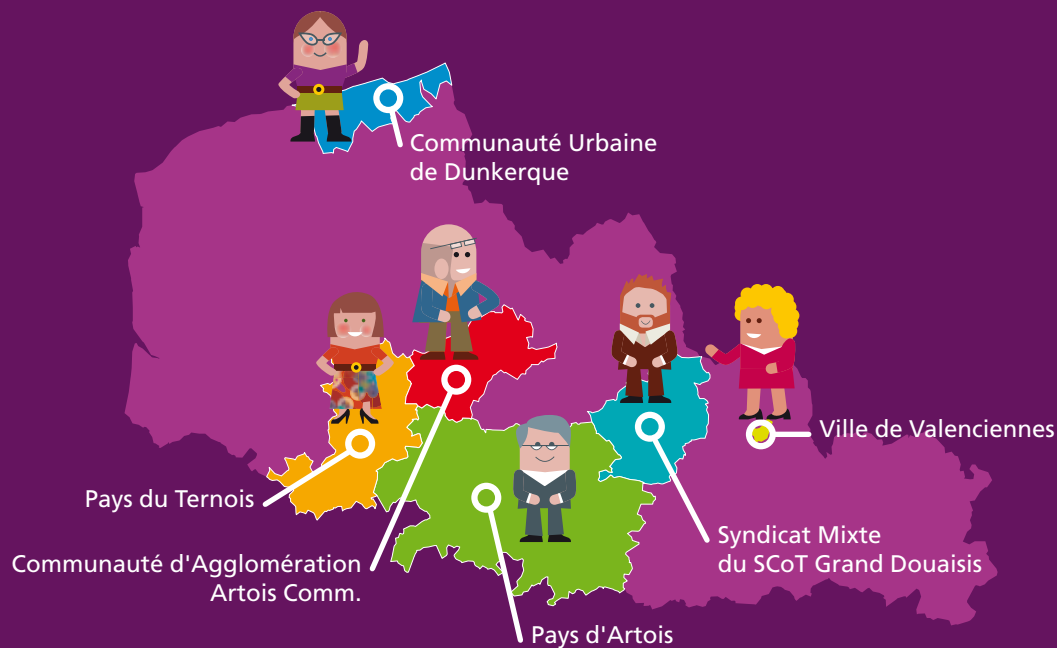
Le récit de trajectoires "territoires et climat"

Ainsi, la prise en compte des questions énergie-climat dans les territoires du Nord-Pas de Calais bénéficie aujourd'hui d'une certaine ancienneté.

Pour capitaliser ces acquis, le Pôle Climat, centre ressource régional sur ces sujets, cofinancé par l'État (DREAL), le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, le Conseil Général du Nord, le Département du Pas-de-Calais et l'ADEME, a mené un travail de recensement de ces expériences.

Au-delà des descriptions, les trajectoires présentées ici donnent à voir la diversité, l'opérationnalité des démarches entreprises en région, et par la même occasion analysent ce qui a impulsé ces démarches, leurs caractéristiques essentielles, spécifiques et communes. **Avec pour idée force : "Territoires, mobilisez-vous !"**

SOMMAIRE



6 histoires de territoires



04



07



10



13



16



19

04 Ville de Valenciennes
Des initiatives pleines d'énergie

07 Pays du Ternois
Le pragmatisme au service de l'ambition

10 Communauté d'Agglomération
Artois Comm.
Un Plan Climat Communautaire fédérateur

13 Syndicat Mixte du SCoT
du Grand Douaisis
Urbanisme, énergies et climat,
une cohérence à inventer

16 Pays d'Artois
Moteur de coopération stratégique

19 Communauté Urbaine
de Dunkerque
La convergence d'actions au service
d'un nouveau modèle énergétique

24 Les ingrédients d'une démarche réussie
d'après les territoires

27 En 2014, 12 bonnes raisons de déployer
une politique énergie-climat



VILLE DE VALENCIENNES DES INITIATIVES PLEINES D'ÉNERGIE

Valenciennes :
ville durable,
en bref et en dates



Souvent cité en exemple pour son caractère précurseur, le premier Agenda 21 de la Ville de Valenciennes a été élaboré en 1998 pour cinq ans. "61 actions portant sur la citoyenneté", la concertation, le cadre de vie, l'emploi, la politique sociale et les déplacements urbains ont pu être mises en place et ont marqué fortement les initiatives locales.

Le deuxième plan d'actions, élaboré en 2005 et aujourd'hui encore en cours de mise en œuvre, se structure en cohérence avec la stratégie de développement et d'aménagement de la ville définie dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette recherche de synergie constitue une opportunité intéressante de décliner en actions des choix stratégiques et des règles posées par le PLU.

Cet Agenda 21 témoigne également du souci de mobilisation accrue des acteurs du territoire par une évolution des modes de gouvernance (panel citoyen, comités de quartier restructurés, conseil des seniors, conseil municipal en direct sur la télé locale) et des modèles d'organisation évoluant en interne de la collectivité.

Le troisième Agenda 21 de la ville en cours d'élaboration en 2014, et le plan climat développé sur le Valenciennois, traduiront encore à n'en pas douter ce souci de mobiliser le plus grand nombre dans des actions relevant toujours du champ de l'expérimentation.

Plus de 300 personnes ont participé aux ateliers de concertation de cette troisième génération d'Agenda 21.

Déficit d'infrastructures d'assainissement, présence de décharges à ciel ouvert, délabrement des équipements publics... Le Valenciennois comptait à la fin des années 80 parmi les territoires français les plus sinistrés, enregistrant un taux de chômage important et une perte significative de population.

Pourtant, force est de constater que Valenciennes a su se relever de cette situation délicate. La ville a renoué avec la croissance démographique, son image s'est améliorée et elle a su consolider certains secteurs économiques aujourd'hui en développement. Un exemple de résilience territoriale qui s'explique en grande partie par une politique ambitieuse de développement durable engagée dès les années 90 par la Ville.

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, PIÈRE ANGULAIRE D'UNE NOUVELLE ROBUSTESSE DU TERRITOIRE VALENCIENNOIS

Comment Valenciennes, ville dégradée, est-elle parvenue à devenir en quelques années une ville dynamique ? Quels sont les ingrédients qui lui ont permis de surmonter, de s'adapter et d'absorber une situation de crise ? Si les facteurs d'explications sont multiples, **la volonté et le portage politique représentent les éléments centraux de cette transformation en continu de la ville.** Maire de Valenciennes à la médiatisation grandissante, Jean-Louis Borloo a impulsé dès son premier mandat en 1989 des actions phares visant à dynamiser le territoire. Renforcement du pôle universitaire, mise en place d'une desserte TGV, développement de l'industrie automobile et ferroviaire : ces grands projets structurants témoignent du premier virage offensif pris par la ville pour se réapproprier son développement et le mettre au service de ses habitants. Puis, en 1992, vient la **Conférence de Rio** et ses échos aux quatre coins du monde sur les valeurs et principes de développement durable. À Valenciennes, c'est dès lors une nouvelle vision porteuse d'espoir qui est donnée, avec l'ambition de s'approprier ces principes et de réinventer sa destinée en s'engageant dans une trajectoire plus soutenable.



Compteur comptabilisant les économies d'énergie réalisées grâce au réseau de chaleur



Espace municipal Pierre Richard réalisé en Haute Qualité Environnementale (HQE)

Forte de la mobilisation d'une poignée d'acteurs politiques et locaux, la Ville se lance dans **la réalisation d'un Agenda 21**, outil d'expression d'une nouvelle impulsion politique, adopté en 1998. Démarche résolument transversale, elle a permis une réorientation de l'action publique communale vers une plus grande implication des acteurs locaux et la définition d'une nouvelle façon d'envisager le développement du territoire : plus mobilisateur, plus démonstrateur.

"*Savoir rêver tout en se donnant les moyens de réaliser ses rêves, autrement dit gouverner en poursuivant une utopie réaliste*" : c'est par ces mots que Bernard Brouillet, Adjoint au Maire délégué au développement durable, résume l'engagement politique de la ville et l'origine de la capacité du territoire à se réinventer. Une réalité rendue également possible, selon certains acteurs, par la stabilité politique et la composition diversifiée du conseil municipal qui facilitent cette capacité de projection et cet effort d'imagination préalables et nécessaires à l'évolution vertueuse du territoire.

L'EAU ET L'ÉNERGIE, COMME FACTEURS DE FOND

Parmi les chantiers de cette politique, la problématique énergétique occupe une place essentielle. Les élus ont très vite compris que les choix énergétiques constituaient des choix de société porteurs de conséquences, non seulement environnementales, mais également économiques et sociales. Car les paramètres sont multiples : consommations d'énergie intensive du tissu industriel, part importante de la population en situation de précarité énergétique, forte volatilité et hausse probable des prix de l'énergie... **Une étude projetant l'évolution de la facture énergétique du patrimoine de la commune - +100 % d'ici 2020 sans politique volontariste** - a achevé de convaincre la collectivité de s'engager sur un nouveau modèle de production et de consommation énergétique.

Partant de ce constat et au regard des tensions sur les finances publiques, la recherche de solutions alternatives et co-portées s'est imposée, avec la volonté également affirmée d'expérimenter et d'innover, en allant puiser du côté des pratiques européennes. De cette ouverture sur l'extérieur, qui s'est traduite par l'organisation d'un voyage d'étude rassemblant un groupe d'élus, est née la mise en place d'un **système innovant et unique en France de récupération de la chaleur issue des eaux usées présentes dans les réseaux d'assainissement**. Depuis 2010, l'Hôtel de Ville est ainsi chauffé par un système de récupération de cette énergie fatale. Au-delà d'une simple substitution énergétique, c'est un changement de modes de faire la ville et les réseaux qui la composent qui semble se jouer.

Sans politique volontariste, un doublement de la facture énergétique d'ici 2020 était à prévoir.

La preuve par l'exemple : l'Hôtel de Ville se chauffe aux eaux usées



Les eaux usées présentent naturellement une température comprise entre 11 et 17°C selon les saisons et les lieux. La grande majorité de la chaleur de ces eaux chaudes est rejetée à l'égout et cette chaleur est perdue. La prise de conscience du gisement de cette énergie fatale est relativement récente. Première initiative française, les calories des eaux usées de la ville de Valenciennes sont, depuis novembre 2010, récupérées pour chauffer les 8 500 m² de l'Hôtel de Ville. Ce système fonctionne grâce à un échangeur de chaleur placé dans la canalisation qui va récupérer les calories des eaux usées et les transférer à un fluide caloporteur. Ce fluide alimente une pompe à chaleur qui permet le chauffage du bâtiment. Le coût global annuel (amortissement de l'équipement, dépenses énergétiques résiduelles, entretien, renouvellement) est au moins 5% inférieur à la solution gaz initiale. Sur une période de 20 ans, le gain moyen annuel est de 90 000 euros.

Ce système de récupération d'énergie thermique permet des gains de 60 à 90 % par rapport à d'autres sources d'énergie et évite jusqu'à 70 % des émissions de gaz à effet de serre. Stricto sensu sur l'Hôtel de Ville, ce sont 257 tonnes de CO₂ évitées chaque année. Les économies générées sont réinjectées directement dans des travaux de rénovation thermique.

La récupération de chaleur des eaux usées : sur une période de 20 ans, c'est un gain moyen annuel de 90 000 euros.



Parmi les autres actions menées par la Ville : mise en place de deux lignes de tramway en site propre (2006 et 2013) ; plan lumière : rénovation de 92 % des installations et remplacement des équipements énergivores dans le cadre d'un partenariat public/privé (2012-2032)

Le projet ATHENA : une vision porteuse d'un urbanisme durable qui qualifie un territoire en se dotant d'un démonstrateur



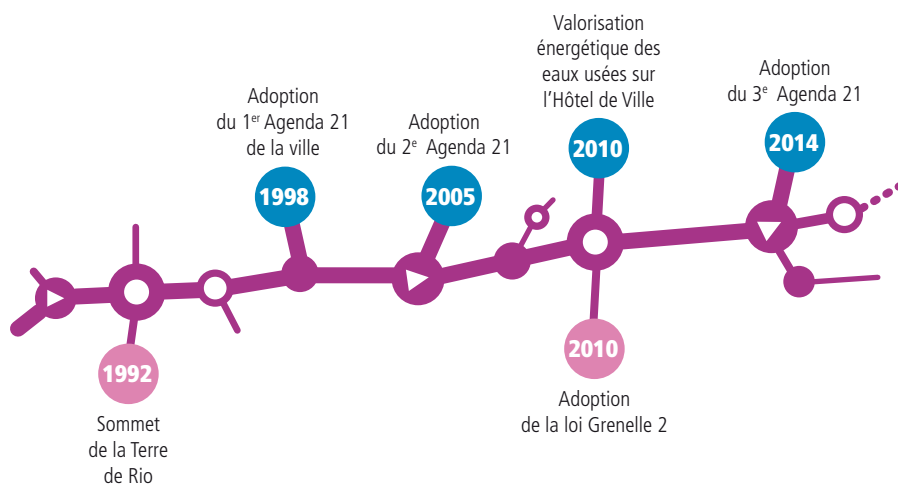
Site pilote, le réseau de chaleur réalisé sur l'Hôtel de Ville en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (SIAV) s'inscrit dans la mise en place d'un projet global d'aménagement du territoire valenciennois (dit projet ATHENA), susceptible de concerner plus de 50 % des bâtiments publics, 100 % des équipements neufs à venir, et, au minimum, un quart des logements neufs et/ou anciens, d'ici 2020.

Pour ce faire le SIAV lance en 2014 une étude sur le territoire de ses 9 communes adhérentes et ses 850 km de tuyaux d'assainissement existants, visant la création d'un vaste réseau de chaleur qui pourrait, à terme, irriguer une grande partie du territoire. Fruit d'une vision systémique du territoire, ce projet constitue une réponse environnementale, sociale et économique au poids de la facture énergétique due aux énergies fossiles, de plus en plus difficilement acceptable. En d'autres termes c'est par la gestion des eaux usées que la Ville de Valenciennes et le SIAV apporteront une réponse à un enjeu de maîtrise de la demande en énergie du territoire valenciennois.

LE NÉCESSAIRE APPRENTISSAGE COLLECTIF

La réussite de cette expérimentation aurait difficilement été possible sans un long travail de pédagogie et d'association des différentes parties prenantes du territoire mené par la Ville. La nouvelle opportunité que représentent les potentiels énergétiques territoriaux (énergies fatales, ressources matières, etc.) pousse en effet à la définition de stratégie collective associant une diversité d'acteurs : industriels, collectivités, bailleurs, opérateurs énergétiques, etc. À Valenciennes, nul doute que ces synergies ont pu être facilitées par la culture participative diffusée par la Ville dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de son Agenda 21.

Développer des stratégies collectives devient aujourd'hui un objectif commun qui oblige à penser l'avenir ouvert sur un champ des possibles renouvelé, plus large encore et plus à l'écoute de son environnement. Le contexte énergétique et financier nous y invite. Cette nouvelle trajectoire demande de nouveaux comportements collectifs : coopération, échange d'information, diffusion des connaissances, engagement, communauté de pratiques, etc.





LE PAYS DU TERNOIS

LE PRAGMATISME AU SERVICE DE L'AMBITION

Territoire rural non soumis à l'obligation de réaliser un plan climat, le Pays du Ternois aurait pu choisir de laisser à d'autres la responsabilité de se saisir des enjeux énergétiques. Face au potentiel important dont il bénéficie en matière d'énergies renouvelables (biomasse, éolien), c'est une autre direction qu'il a décidé d'emprunter à force de pédagogie et de sensibilisation, pour aboutir à une démarche ambitieuse et résolument pragmatique.

Évoquée en 2007 lors de la réalisation du profil environnemental du Pays et en écho à la définition de zones de développement éolien sur le territoire, l'opportunité de mettre en place un plan climat à l'échelle du Ternois n'a pas immédiatement bénéficié d'un portage politique fort et unanime. Pourtant, le large travail de co-construction du plan climat, animé dès 2010 par les services du Pays, a abouti à la signature en 2011 d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'État, l'ADEME et le Conseil régional. Il résulte d'un **processus d'acculturation progressif** ayant permis la définition d'un programme particulièrement large et multithématique de 59 actions.

LE PAYS, ENSEMBLIER ET FACILITATEUR

Bénéficiant dans le cadre du COT de nouveaux moyens d'action financiers et techniques permettant notamment l'embauche d'un animateur, les acteurs locaux ont pu dépasser la seule prise de conscience pour donner corps à l'élaboration d'une stratégie cohérente.

"Territoire de projet, le Pays s'est par nature posé en tant qu'ensemblier et facilitateur créant du lien entre les acteurs", résume Claude Bachelet, président du Pays. Jouant un véritable rôle de locomotive de la démarche, sans véritablement disposer de moyens d'agir, **le Pays a veillé à ne pas être perçu comme une couche supplémentaire** cherchant à faire "à la place de". S'appuyant sur une culture coopérative forte (héritage de la pratique des coopératives d'utilisation de matériels agricoles), il accompagne, anime, relance de façon à maintenir la dynamique. La mise en place d'un **Conseiller en Énergie Partagé (CEP)**, et la **création d'un Espace Info Énergie (EIE)** en partenariat avec le Pays de la Lys Romane, témoignent de cette implication dans l'accompagnement des acteurs locaux.



Plus de 100 personnes ont été associées à la concertation autour du plan climat.

7

Le Conseiller en Énergie Partagé, chercheur d'économie



Lancé en 2013 en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais et sur la base d'un travail de diagnostic du patrimoine et de l'éclairage public de 80 communes volontaires, ce dispositif vise à partager, entre collectivités, le coût d'un conseiller les accompagnant dans le suivi de leurs consommations et dans l'ensemble de leurs démarches relatives à la maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine.

Territoire rural composé de 104 communes dont une seule dépasse les 5 000 habitants, le Pays du Ternois trouve notamment sa légitimité dans sa capacité à mettre à disposition une ingénierie mutualisée. La mise en place d'un CEP en est un bon exemple, d'autant plus qu'il devrait être porteur d'économies substantielles pour les collectivités qui s'inscrivent, à travers ce dispositif, dans une stratégie territoriale de réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal de 38 % d'ici à 2020.



Réhabilitation de l'ancienne scierie de Conchy-sur-Canche



Réunion de lancement du plan climat du Ternois

Près des deux tiers des actions du plan climat sont portées par des acteurs autres que le Pays.

Une seconde vie plus durable pour la scierie de Conchy-sur-Canche



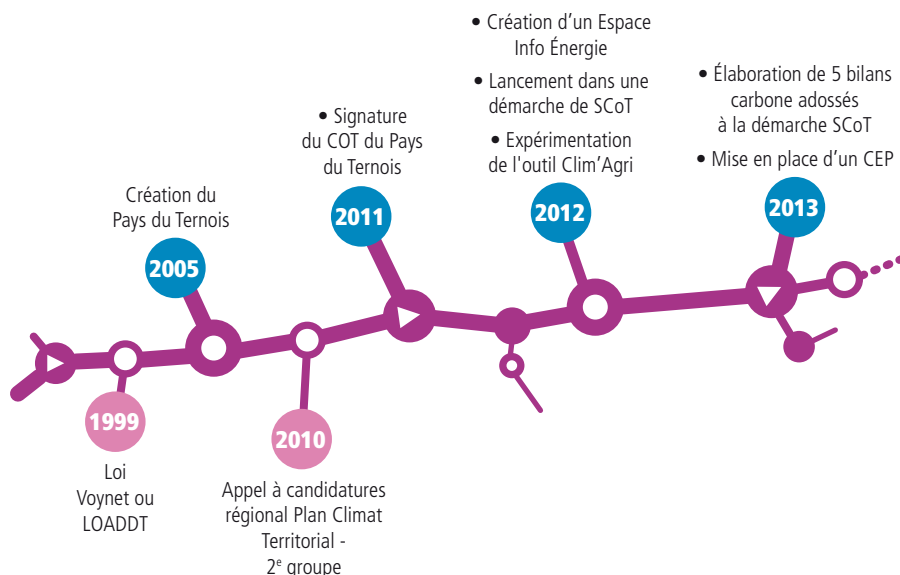
Collectivité pionnière dans l'installation d'éoliennes, la commune de Conchy-sur-Canche a souhaité faire de l'ancienne scierie - véritable friche en plein cœur de bourg - un projet de salle culturelle environnementalement exemplaire : 400 m² de panneaux photovoltaïques, présence de panneaux solaires thermiques pour l'alimentation en eau chaude, mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires, installation d'une chaudière biomasse devant à terme être alimentée par des plaquettes issues des ressources forestières locales, réhabilitation du bâtiment avec une ossature bois, etc.

Cette réhabilitation soutenue financièrement à hauteur de 71% par la Région, le Conseil général du Pas-de-Calais, la CAF ou encore l'Europe à travers le programme Leader répond à un enjeu de développement territorial durable. Elle contribue d'une part à la structuration d'une filière bois-énergie locale et d'autre part à la montée en compétences des artisans dans le domaine de l'éco-construction et de l'éco-rénovation. Elle constitue une belle réussite pouvant inspirer des territoires ruraux disposant de moyens financiers limités.

UNE DÉMARCHE RÉSOLUMENT PRAGMATIQUE

Le plan climat du Pays du Ternois se construit encore aujourd'hui pas à pas avec les acteurs du territoire, de façon à répondre au mieux à leurs besoins. Il reste une démarche à long terme mobilisante et mobilisatrice. D'où la volonté pour le Pays de **faire de la pédagogie par l'exemple un véritable parti pris**, comme le souligne Julien Fournez, chargé de mission plan climat du Pays : *"L'animation d'une telle démarche au sein d'un territoire rural passe par la démonstration permanente des plus-values économiques, environnementales et sociales des actions entreprises"*.

Afin de prouver l'efficacité des projets et de vaincre les résistances ou le doute, le territoire de projet mise sur **la capitalisation et la valorisation de démarches érigées comme vitrines de l'exemplarité locale**. Parmi elles : la réhabilitation de l'ancienne scierie de Conchy-sur-Canche (commune de moins de 200 habitants) qui place la performance énergétique et environnementale au cœur de son action.





Champs de colza à Buire-au-Bois



Le buffet de produits locaux aux assises régionales du Tourisme 2013 de Ramecourt



Éoliennes de Nuncq-Hautecôte

L'AGRICULTURE, SOURCE D'UNE NOUVELLE MOBILISATION

Conscient des conséquences inéluctables d'une évolution du climat (températures, pluviométrie) sur l'agriculture, comme de l'impact de celle-ci sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre, **le Pays a souhaité engager un travail approfondi avec le monde agricole.**

Afin d'affiner son analyse et d'être en capacité d'impulser une dynamique territoriale sur le sujet, il s'est appuyé sur **l'outil Clim'Agri**, proposé par l'ADEME pour réaliser des diagnostics des consommations d'énergie et des émissions de GES des activités agricoles. Une production de données qui a alors facilité la compréhension des enjeux spécifiques du territoire, avant de favoriser l'identification de priorités d'actions sur des bases objectives et d'aboutir à la mise en œuvre d'expérimentations partenariales entre acteurs publics et privés. Parmi les actions inscrites au plan climat, on peut citer : contribuer à la diminution de l'usage d'intrants dans les pratiques agricoles ; accompagner et développer l'autonomie énergétique et protéique des exploitations ; former à l'éco-conduite et aux réglages des engins agricoles.

Soucieux de consolider, au-delà du seul plan climat, une dynamique locale par l'association des acteurs économiques et sociaux aux enjeux énergétiques, **le Pays du Ternois a également inscrit à son Plan Local de Développement Économique (PLDE) un axe stratégique centré sur le développement des énergies renouvelables.**

L'ÉNERGIE, UN "MOTIF" D'URBANISME TRADUIT DANS LE SCOT

Faire de l'énergie et du climat un véritable "motif" d'urbanisme, c'est également l'ambition affichée par le Pays dans le cadre de l'élaboration du SCoT (schéma de cohérence territoriale), dont l'axe 2 du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) stipule la nécessité de *"préserver un environnement rural de qualité en adéquation avec les enjeux climatiques, énergétiques et de développement durable"*.

SCoT et plan climat... Deux démarches - prescriptive et stratégique pour l'une et opérationnelle pour l'autre - qui ont été pensées en totale complémentarité, donnant lieu notamment à la mutualisation d'études et à un important travail en transversalité.

43 % des émissions directes et indirectes du Pays sont d'origine agricole, contre 7 % à l'échelle régionale (source : étude Clim'Agri, données de 2010).





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.

LE PLAN CLIMAT COMMUNAUTAIRE FÉDÉRATEUR

Territoire de l'ex-bassin minier ayant connu les difficultés d'une reconversion industrielle post houillère, Artois Comm. porte depuis sa création un projet communautaire de développement durable mobilisant l'ensemble des acteurs locaux. Objectif : valoriser ses capacités de résilience.

DE LA PRISE DE CONSCIENCE À LA PRISE DE COMPÉTENCE

Cherchant dès sa création à construire une identité propre sur un territoire en conurbation sans centralité forte (Béthune-Bruay), la Communauté d'Agglomération s'est engagée dès 2003 dans l'élaboration d'un projet de territoire plaçant en son cœur la problématique environnementale.

Répondant à une volonté politique forte, **la loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (dite POPE)** reconnaît un rôle à part entière aux établissements publics de coopération intercommunale dans la définition de stratégies de maîtrise de la demande énergétique en élargissant le champ de leurs compétences optionnelles.

Par ses nouvelles compétences et son rôle d'administrateur d'un territoire, la collectivité prend très vite conscience de sa légitimité à agir sur les questions de sobriété, d'efficacité énergétique, de production d'énergie à partir de sources renouvelables, comme de sa capacité à disposer de différents leviers pour agir. À commencer par **son engagement dès 2006 dans un plan climat communautaire** pour une durée de 5 ans, premier exercice du genre dans la région.



Politique de tri d'Artois Comm. : intérieur du centre de tri



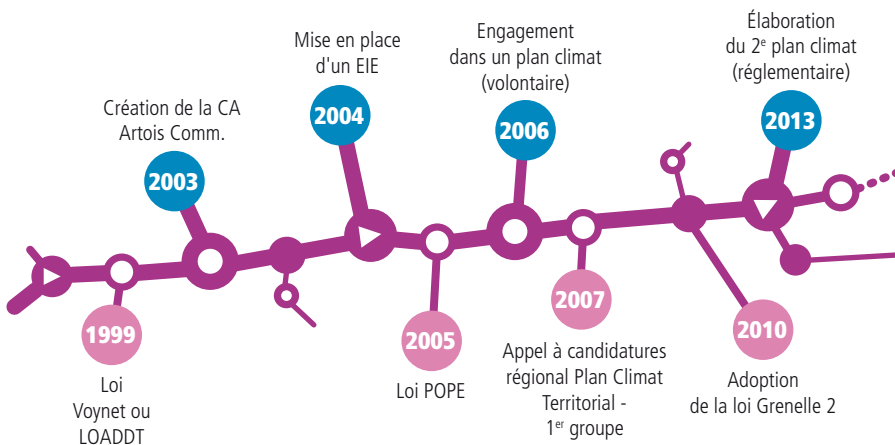
GreenCook : atelier de cuisine en milieu scolaire pour sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

L'INTÉGRATION DANS UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE

Les élus prévoient d'articuler le plan climat autour de quatre grands axes stratégiques complémentaires : la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et équipements de l'entité territoriale (**Artois Comm. consommateur**), l'orientation environnementale de sa politique d'aménagement (**Artois Comm. aménageur**) ; l'augmentation de la production d'énergies renouvelables (**Artois Comm. producteur**) ; et l'incitation de l'ensemble des acteurs du territoire à s'inscrire dans ce processus (**Artois Comm. incitateur**).

Cette approche, qui démontre la volonté de la collectivité de ne pas limiter, malgré les difficultés que cela représente, ses actions aux seules compétences communautaires, a permis l'engagement des différents acteurs présents sur le territoire. **Démarche résolument transversale, elle s'articule avec un grand nombre de politiques environnementales communautaires** plus ou moins avancées, en dressant des ponts entre elles, telles que le Plan de prévention des déchets, la Trame Verte et Bleue ou encore l'Agenda 21.

Fortement soutenu par la direction générale des services, le plan climat aura permis la mobilisation d'agents référents issus de l'ensemble des directions. Rassemblés à travers un dispositif dit **Eco-team** dont l'objectif est de modifier les comportements quotidiens des agents sur la base d'un diagnostic des pratiques, cet effort de mobilisation transversale a également permis de mettre en cohérence et d'articuler les différentes politiques de la Communauté d'Agglomération.



Une politique déchet au service du climat



En 2007, selon l'inventaire du CITEPA, le traitement des déchets contribue à seulement 2% des émissions de gaz à effet de serre nationales. Cette faible part cache cependant une quantité importante d'émissions comptabilisées dans d'autres secteurs, liées à la collecte et au transport des déchets, à leur incinération avec récupération d'énergie et aux procédés de recyclage dans le secteur de l'industrie. À ceci s'ajoutent également des émissions dites "amont" liées à la production, à la mise à disposition, et à l'usage même des produits avant qu'ils ne deviennent des déchets. Et toutes ces étapes consomment des grandes quantités d'énergie.

La politique de prévention des déchets mise en place par la communauté d'agglomération apparaît ainsi un bon moyen de limiter les prélèvements sur les ressources et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le déchet le moins polluant est en effet celui que l'on ne produit pas. Parmi les actions phares de cette politique, on peut citer le travail de l'agglomération, notamment le projet européen GreenCook visant à limiter le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (en particulier dans les écoles et les collèges), au sein des associations caritatives et chez les habitants du territoire. De nombreuses actions de sensibilisation ont été engagées par ce biais, avec ou par les partenaires locaux : pesées hebdomadaires et actions d'incitation à réduire les restes de repas au sein des cantines scolaires ; information sur la gestion des restes pour les habitants ; maîtrise de la date limite de consommation (DLC) ; etc.

Illustration de l'intérêt de mettre en place ce type d'action, la quantité hebdomadaire de denrées alimentaires jetées a baissé en moyenne de plus de 30 % au sein des huit établissements d'enseignement, pilotes de la démarche.



Sensibilisation du public aux espaces naturels



Rénovation de quartiers à Calonne-Ricouart

Depuis 2004,
12 000 particuliers ont été rencontrés
par le biais de l'Espace Info Énergie.

La Communauté
d'Agglomération aura versé
près de 2 millions d'euros dans le
cadre de sa politique de maîtrise de
l'énergie à destination des proprié-
taires du territoire pour des inves-
tissements estimés à plus de
17 millions d'euros.

L'utilisation du dispositif des certificats d'économie d'énergie



Le Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) est une attestation garantissant qu'un investissement volontaire générant des économies d'énergie a été réalisé. Ces attestations, par leur revente à des distributeurs d'énergie soumis à des obligations d'économies d'énergie, constituent des recettes qui peuvent permettre aux collectivités de financer certaines actions.

La Communauté d'Agglomération a ainsi pu récupérer en son nom propre les certificats générés par les travaux des particuliers soutenus dans le cadre du dispositif d'aide à la maîtrise de l'énergie et les revendre.

24,5 GWh cumac d'énergie finale économisée ont été collectés par le biais des certificats d'économie d'énergie valorisables pour près de 100 000 euros.*

*Les CEE sont comptabilisés en kWh cumac d'énergie finale économisée. L'abréviation cumac provient de la contraction de "cumulé" et "actualisés" car le kWh est ramené à la durée de vie du produit et actualisé au marché.

L'INCITATION DES MÉNAGES AU CŒUR DE LA DÉMARCHE DU PLAN CLIMAT

"Le plan climat est l'affaire de tous." C'est par ces mots que Raymond Gaquère, Vice-Président en charge de l'environnement, résume la nécessaire mobilisation de l'ensemble des forces vives du territoire, et en premier lieu les habitants.

Signe de cette volonté politique de soutenir et de donner les moyens à chacun d'agir, Artois Comm. a mis en place dès 2004 un **Espace Info Énergie (EIE)** dont la mission est de délivrer une information de qualité et de conseiller gratuitement le grand public sur les réflexes simples à adopter et les solutions à mettre en œuvre afin de réduire sa consommation d'énergie dans l'habitat. Au total, c'est près de 12 000 particuliers qui ont déjà été rencontrés par ce biais.

Au-delà de cet effort de sensibilisation et consciente de la nécessité de faciliter le passage à l'acte, **la Communauté d'Agglomération a consolidé sa politique d'aide à la pierre pour lutter contre la précarité énergétique** et accompagner les ménages : plus de 2 500 logements rénovés sur le parc public et plus de 3 200 sur le parc privé. Elle s'est aussi lancée dans un vaste programme de soutien financier des particuliers souhaitant isoler leur logement ou le doter d'équipements producteurs d'énergies renouvelables (chaudières biomasse, panneaux photovoltaïques, etc.). Démarche ambitieuse, Artois Comm. aura versé sur les cinq dernières années près de deux millions d'euros pour des investissements estimés à plus de dix-sept millions d'euros.

VERS UN PLAN CLIMAT DE SECONDE GÉNÉRATION

Cinq ans après la mise en œuvre du premier plan climat 2007-2012, un bilan très positif a pu être tiré. Conscient de la nécessité de poursuivre l'effort et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, **la Communauté d'Agglomération s'est engagée depuis 2013 dans un plan climat réglementaire de seconde génération.** Relançant un large processus de concertation (réunions publiques, enquête en ligne, etc.) auprès des différents acteurs du territoire (conseil de développement, entreprises, habitants, etc.), ce deuxième plan témoigne du caractère vivant de ce type de démarche. Sans préjuger des résultats de la concertation, plusieurs enjeux font aujourd'hui et pour les prochaines années l'objet d'une attention particulière, parmi lesquels la lutte contre la précarité énergétique et le développement des mobilités alternatives.



LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND DOUAISIS

URBANISME, ÉNERGIES ET CLIMAT, UNE COHÉRENCE À INVENTER

Situé au carrefour d'influences multiples – en particulier lilloises – et héritant d'un passé industriel et minier, le Grand Douaisis a bénéficié dès les années 2000 d'une forte mobilisation politique destinée à rendre au territoire ses lettres d'avenir. C'est à travers la réalisation d'un SCoT que les élus, réunis au sein d'un Syndicat Mixte, ont imaginé le nouveau visage à 20 ans de cet espace de vie regroupant 65 communes et 250 000 habitants. Conscients des liens entre aménagement et énergie, les élus ont souhaité, à travers l'élaboration du premier plan climat porté par un Syndicat Mixte de SCoT, donner un écho particulier aux enjeux énergétiques et climatiques du territoire.

DU CONSTAT À L'ACTION

Outil réglementaire créé et encadré par la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), le SCoT est un document de planification visant à définir de manière concertée les orientations et la stratégie de développement du territoire dans son ensemble. Son élaboration passe par la conduite de plusieurs étapes avant l'expression d'un projet politique partagé. Première action incontournable : la mise en place d'un état des lieux environnemental afin d'identifier les enjeux propres à chacun des territoires. L'énergie est apparue alors comme un enjeu majeur à considérer au sein du territoire.

Forts de ce constat, **les élus ont engagé en 2006 une étude de programmation énergétique** en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Régional. Leur choix s'est porté sur cette méthode car elle permettait d'obtenir une image et une compréhension de la demande énergétique locale, et de dégager des pistes opérationnelles pour intégrer les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le SCoT.

Au-delà des conclusions, riches d'enseignements, cette étude a fait naître une prise de conscience du plus grand nombre sur le **lien étroit entre consommation d'énergie et aménagement**. Tel qu'aime à le rappeler Jean Deregnacourt,

Vice-Président du Syndicat Mixte en charge de l'environnement : " *Les choix en matière d'urbanisme d'aujourd'hui décideront des consommations énergétiques de demain, en particulier pour l'habitat et pour les déplacements* " .



Atelier à Douai dans le cadre du débat national sur la transition énergétique

LE PLAN CLIMAT, COMPLÉMENT UTILE AU SCOT

L'étude de programmation énergétique a mis en évidence un constat majeur et déterminant pour la suite des orientations données au SCoT : si les enjeux de la maîtrise de l'énergie semblent peu à peu être pris en compte, malgré une faible induction du code de l'urbanisme, **il était primordial d'avoir une vraie démarche d'animation sur le territoire concernant les enjeux climat-énergie, qui dépassent largement le seul cadre du code de l'urbanisme.**

C'est pourquoi les élus ont choisi de s'engager dans une démarche de plan climat, dont la méthodologie était encore à construire.

Dès 2007, appuyé par les partenaires régionaux, le Syndicat Mixte s'est lancé dans cette démarche en adoptant une approche itérative, gage d'adhésion. **Premier plan climat porté par un Syndicat Mixte de SCoT**, son élaboration d'une durée de trois ans aura permis la mobilisation et l'engagement d'un grand nombre d'acteurs du territoire. La construction du programme d'actions du plan climat a été menée conjointement à celle d'un plan d'animation et de communication sur les enjeux climat-énergie. Cette double démarche a facilité la déclinaison opérationnelle des actions sur le territoire. Tel que le précise Bénédicte Rivoire-Meley, responsable du pôle climat du Syndicat : " *Toutes les mesures listées dans le programme d'actions n'ont pas été mises en œuvre, d'autres sont désormais caduques. Ce document a eu pour principal mérite d'éclairer ceux qui ne savaient pas ce que pouvait être une action en faveur du climat. Il a ainsi permis de susciter des engagements chez les collectivités, les entreprises, les bailleurs sociaux ou encore les particuliers* " .

LE PLAN CLIMAT, UN ENGAGEMENT PRIORITAIRE AUPRÈS DES COMMUNES

Jouant un rôle d'ensemblier, **le Syndicat Mixte a trouvé, à travers la démarche plan climat, un véritable outil d'animation de territoire notamment sur les questions d'aménagement et d'énergie** et a fait monter en compétence les élus sur ces enjeux.

Privilégiant des actions concrètes et pédagogiques, la démarche plan climat a cherché à convaincre et à emmener le plus grand nombre d'acteurs d'horizons variés dans une dynamique dont les premiers maîtres d'ouvrage étaient les collectivités locales qui composent le territoire du SCoT. À travers leurs compétences, leur patrimoine et leurs missions de service public, les communes et intercommunalités ont eu un rôle d'exemplarité à travers la mise en œuvre d'actions concrètes de sobriété, de performance énergétiques et de développement d'installations utilisant des énergies renouvelables.

Partant de ce constat, la première action d'envergure du plan climat fut d'élaborer **une stratégie d'amélioration du patrimoine communal intégrant l'ensemble des acteurs publics et privés pour la rénovation du patrimoine public.** Dans un contexte où les dépenses publiques sont de plus en plus contraintes et où le prix de l'énergie ne cesse de croître, la consommation énergétique du patrimoine communal est apparue comme un enjeu important à maîtriser pour les collectivités territoriales. En effet, elles ont non seulement l'obligation de maintenir un équilibre budgétaire, mais cherchent également à réduire leurs charges. Faisant état de l'absence de moyens techniques, humains et financiers à l'échelle des communes pour s'engager dans ce type de démarche, le Syndicat Mixte a décidé de développer dès 2011 cette stratégie collective ambitieuse de rénovation du patrimoine communal. Avec pour objectif : réduire de 38 % les consommations d'énergie des bâtiments communaux du territoire d'ici à 2020. Vingt-cinq actions ont été inscrites, tels que la création d'un service de **Conseil en Énergie Partagé (CEP)**, le **renforcement des filières éco-rénovation développées dans les PLDE (Plans Locaux de Développement Économique)**, la **structuration de l'offre de formation** et le développement de nouveaux marchés.

Plus de 80 structures du et hors territoire ont participé aux quinze ateliers organisés.

Au-delà de l'impact financier de ces actions auprès des collectivités, le plan climat a permis par ses retombées visibles, d'intéresser les élus locaux aux problématiques plus globales de l'énergie et de l'aménagement et de conforter l'intérêt pour un territoire d'avoir un SCoT.

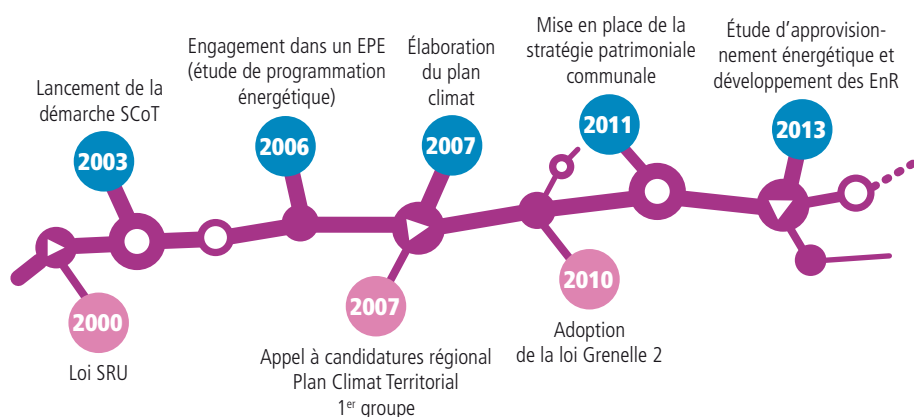
LE CEP, FER DE LANCE DE LA STRATÉGIE PATRIMONIALE

Premier territoire du Nord-Pas de Calais à avoir mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé, le SM du SCoT du Grand Douaisis s'est doté dès 2011 des compétences d'un énergéticien mutualisé entre plusieurs communes pionnières. Reposant sur une méthodologie de suivi et d'analyse des consommations énergétiques précises du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, etc.), ce service permet aux communes de s'engager dans des actions d'optimisation ou des travaux de rénovation énergétique sur leur patrimoine prioritaire. S'appuyant sur ce service complet, les collectivités adhérentes bénéficient d'une palette de conseils et d'un accompagnement (marchés publics, communication, financement...) leur permettant aujourd'hui d'éviter des dépenses de l'ordre de 5,44 euros par habitant et par an. La consommation d'énergie des communes ayant adhéré au service CEP a diminué de 3,7 GWh (soit 12 %), ce qui équivaut à la consommation d'une ville de 7 000 habitants.

Aujourd'hui, deux postes de CEP ont été créés permettant à près du tiers des 65 communes du territoire de bénéficier de cette ingénierie. Témoignage de la volonté politique de traiter de la question énergétique et climatique par une mutualisation des moyens à l'échelle du SCoT, un pôle climat s'est constitué depuis le début des années 2010. Aujourd'hui, ce pôle se compose de quatre personnes chargées de la mise en œuvre des différentes actions du plan climat.

VERS UNE PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE DU GRAND DOUAISIS, MOBILISATRICE DE L'ENSEMBLE DES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

Témoin de l'importance de ne pas sous-estimer le temps nécessaire à la maturation de ce type de démarche, le Grand Douaisis reste, dix ans après l'engagement du territoire dans un Schéma de Cohérence Territoriale, encore faiblement producteur d'énergie. Cette situation rend le territoire extrêmement dépendant de la fourniture d'énergie par importation. Pour lutter contre cette situation et développer l'autonomie énergétique du Douaisis, le syndicat mixte s'est engagé dans une étude d'approvisionnement énergétique et de développement du potentiel en énergies renouvelables, finalisée en 2014. Cette étude permettra à terme de développer un nouveau bouquet énergétique sur le territoire, mobilisant un grand nombre d'acteurs pour le moment éloignés de la démarche. Ces réflexions, couplées à une politique de réduction des besoins en énergie élargie à l'ensemble des parties prenantes, devraient permettre au Grand Douaisis de s'engager sur la trajectoire d'une véritable transition énergétique.



Le travail du CEP aura permis une dépense évitée de l'ordre de 5,44 euros par habitant et par an sur l'énergie

Depuis son lancement, la consommation d'énergie du territoire a diminué de 3,7 GWh soit la consommation d'une ville de 7 000 habitants

La démarche globale de rénovation du groupe scolaire de la commune de Roost Warendin



Après avoir réalisé une étude pour le remplacement de ses chaufferies vétustes, la commune de Roost Warendin a souhaité s'engager dans une démarche plus globale visant à la fois à moderniser, à restructurer et à rénover énergétiquement plusieurs bâtiments communaux. Ce projet s'inscrit dans la stratégie patrimoniale et du CEP. La commune a souhaité viser le niveau BBC pour la rénovation thermique et a également fait le choix de centraliser sa production de chauffage pour neuf bâtiments avec la réalisation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie alimentée par des plaquettes de production locale. Au-delà de l'intérêt écologique d'une telle chaudière, la commune prévoit de diviser par deux ses charges de chauffage. On estime que cette opération permettra d'économiser 56 tonnes équivalent pétrole et 28,94 tonnes de CO₂ par an.



Projet de rénovation du groupe scolaire à Roost Warendin

Aujourd'hui près de 80 acteurs sont signataires de la chartre d'engagement du plan climat.

L'installation d'une nouvelle chaufferie biomasse pour alimenter le réseau de chaleur de Sin-le-Noble (existant depuis 1973) - et plus précisément les logements des Épis et l'écoquartier du Raquet, le centre hospitalier, le futur centre aquatique et encore bien d'autres équipements - permettra d'économiser 7 620 tonnes de CO₂ par an.



LE PAYS D'ARTOIS

MOTEUR DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE

Comment faire vivre efficacement deux plans climat - l'un volontaire et l'autre réglementaire - sur un même territoire ? Dans le Pays d'Artois, où 45 % des habitants font partie de la Communauté Urbaine d'Arras, les acteurs locaux ont su éviter les doublons en s'accordant sur un objectif partagé : mener des démarches tirant le meilleur parti du potentiel et de la vocation propre à chacun des deux territoires.

Engagés de longue date dans une politique de développement durable et soucieux de répondre concrètement à leur échelle aux enjeux de lutte contre le changement climatique, les élus de la Communauté Urbaine d'Arras ont souhaité profiter de l'appel à candidatures lancé en 2007 par la Direction Régionale de l'ADEME et le Conseil Régional pour s'engager dans l'élaboration d'un plan climat. Pleinement favorables à cette volonté politique, les partenaires régionaux posent néanmoins une condition : revoir le périmètre géographique de la démarche de façon à embrasser davantage l'échelle du bassin de vie et à tirer parti des complémentarités entre territoires ruraux et territoires urbains. Composé de 255 communes et territoire le plus étendu du Nord-Pas de Calais, le Pays d'Artois apparaît dès lors comme l'échelle pertinente pour la mise en œuvre d'un plan climat.

LA NÉCESSAIRE ARTICULATION DES DÉMARCHES

Concernée depuis 2011 par l'obligation réglementaire faite aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un plan climat, la Communauté Urbaine d'Arras s'engage en 2012 dans l'élaboration de ce document. Se pose alors la question de **l'articulation entre les deux démarches : plan climat volontaire et déjà enclenché du Pays d'Artois, et plan climat réglementaire de la Communauté Urbaine d'Arras.**

Tirant parti des spécificités de chacune d'entre elles et des particularités propres à leur structure, le Pays et la Communauté Urbaine travaillent alors à la complémentarité de leurs démarches.



Signature du Contrat d'Objectifs Territorial Climat (COT) du Pays d'Artois, le 29 septembre 2011



Présentation et signature du plan climat, le 29 septembre 2011

DU VOLONTAIRE AU RÉGLEMENTAIRE : DES DYNAMIQUES COMPLÉMENTAIRES

Cette situation est à replacer dans une distinction entre territoire de projet et territoire de compétences.

Pour le Pays d'Artois, le plan climat se présente comme une démarche territoriale contribuant à l'élaboration d'un projet de développement durable. Il ne se contente pas d'aborder la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais correspond à une approche environnementale d'ensemble (adaptation et atténuation, biodiversité et cadre de vie...), entrant en synergie avec les dimensions économique et sociale pour un développement durable du territoire. La démarche est ainsi perçue comme une opportunité de développement local et un vecteur de modification des modes de développement aujourd'hui à l'œuvre. Le Pays d'Artois positionne la démarche dans une logique d'animation d'un projet énergie/climat territorial et partenarial.

Ainsi, le Pays, en tant que territoire de projet a un rôle d'animateur et de fédérateur. Il est en capacité de faire travailler ensemble les habitants et les acteurs territoriaux possédant les compétences d'agir pour mettre en œuvre un projet global de développement. Fidèle à cette logique, des actions engagées s'organisent autour de la mobilisation, la sensibilisation ou l'accompagnement d'acteurs.

En complément de cette approche, le plan climat de la Communauté Urbaine d'Arras s'inscrit lui dans un cadre réglementaire visant notamment l'intégration des objectifs de lutte contre le changement climatique dans le fonctionnement interne des collectivités concernées et dans l'exercice de leurs compétences.

En tant que territoire de compétences, la Communauté Urbaine tient quant à elle les leviers des politiques publiques pouvant avoir un impact fort sur l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques (mobilité, habitat, déchets, etc.). Dès lors, le plan d'actions du plan climat intègre notamment des actions relevant des compétences et du patrimoine de la collectivité.

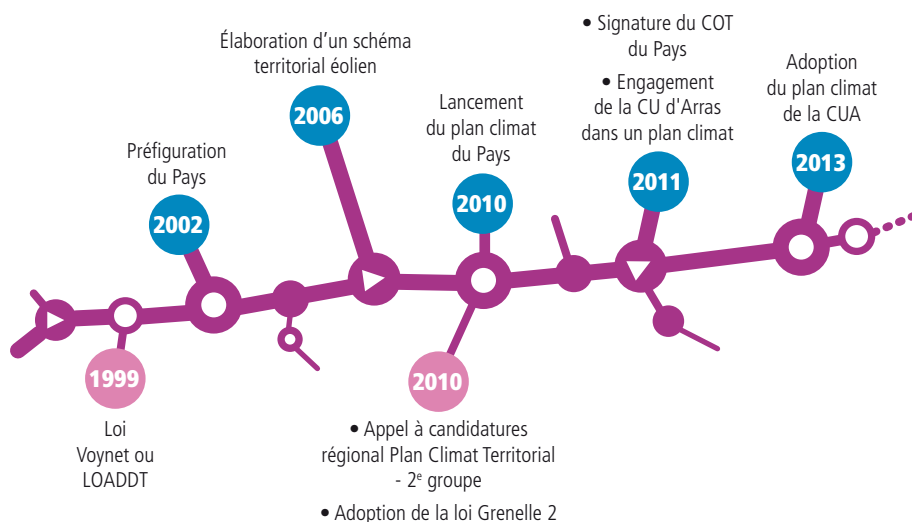




Plate-forme Multi-Services Entreprises de Tincques, Communauté de Communes de l'Atrébatie



Journée agro-foresterie organisée dans le cadre du plan d'actions du plan climat du Pays d'Artois

Plus de 120 personnes ont participé aux ateliers de co-construction du programme d'actions.

60 partenaires signataires de la charte d'engagement.

L'EXPRESSION D'UNE CULTURE DU DIALOGUE ET DE LA CONDUITE DE PROJET, PROPRE AUX PAYS

Philippe Rapeneau, élu référent Environnement du Pays d'Artois et Président de la Communauté Urbaine d'Arras précise le positionnement du Pays dans cette démarche : "Fondant notre légitimité dans notre capacité à entraîner l'ensemble des forces vives du territoire, nous avons toujours cherché à jouer un rôle d'animateur, de centre de ressources ou d'assistant technique auprès des autres acteurs du territoire (collectivités locales, associations, entreprises, etc.) véritables maîtres d'ouvrage des actions du plan climat". À l'issue d'une phase de concertation ambitieuse ayant permis la mobilisation de plus d'une centaine d'acteurs, **75 % des actions sont portées par un pilote autre que le Pays**. Capitalisant sur sa capacité à faire travailler ensemble les différents acteurs du territoire, le Pays a su faire s'exprimer un sentiment de co-responsabilité des acteurs vis-à-vis du territoire.

De façon à formaliser et pérenniser l'engagement de ces porteurs de projets, le Pays a mis en place une **charte des partenaires**. À ce jour, près de 60 partenaires sont signataires de ce document.

EXPÉRIMENTER EN VUE DE DUPLIQUER

Le Pays d'Artois recouvre une diversité de collectivités ne disposant pas toutes des mêmes priorités politiques ni des mêmes moyens de mise en œuvre. De façon à ne pas nier ces particularités et à capitaliser sur les réussites des Communautés de Communes qui composent le territoire, le plan climat du Pays intègre un certain nombre d'actions relevant du champ de l'expérimentation et pouvant à terme, en fonction des résultats, être dupliquées ou généralisées au reste du territoire. Le Pays joue ici un rôle de mise en commun et de transfert des expériences réussies.

Parmi ces actions faisant l'objet d'une expérimentation à l'échelle d'un EPCI, on peut citer, la **sensibilisation des commerçants arrageois aux économies d'énergies**. Ce dispositif a vocation à venir nourrir à terme une stratégie locale à l'échelle de Pays.

Dans le même ordre d'idée, la **Communauté de Communes de l'Atrébatie a créé**

un fonds éco-énergie ayant pour vocation de financer la partie thermique des travaux de rénovation des bâtiments publics du territoire communautaire.

À travers ces exemples, le Pays renforce sa capacité à animer un travail en réseau où sont impliquées différentes échelles de pouvoirs publics mettant en place une diversité d'initiatives potentiellement transposables aux différentes collectivités qui le composent.

De l'éolien au fonds "éco-énergie" de l'Atrébatie



Au terme d'une démarche participative approfondie portée par la Communauté de Communes de l'Atrébatie, 18 éoliennes de trois mégawatts ont été installées à ce jour sur six communes.

Au-delà de cette production énergétique, les élus ont décidé d'aborder la question énergétique selon les différents aspects qu'elle recouvre : production mais aussi maîtrise de la demande en énergie.

Pour finaliser le projet éolien, les élus de l'Atrébatie ont réfléchi à la meilleure manière d'utiliser ses retombées fiscales. La constitution d'un fonds "éco-énergie" visant à aider les communes à financer la partie thermique des travaux de rénovation de leurs bâtiments publics est apparue comme une solution intéressante. Au-delà de l'impact énergétique de ces travaux, cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de nécessaire mobilisation et de formation des professionnels locaux. L'intégration de cette démarche dans le cadre du plan climat permet entre autres de mobiliser les partenaires financeurs (Conseil Général, ADEME, Conseil Régional, Europe, etc.).

Six équipements représentant un peu plus de 200 000 euros d'investissement seront soutenus par ce fonds en 2013-2014.

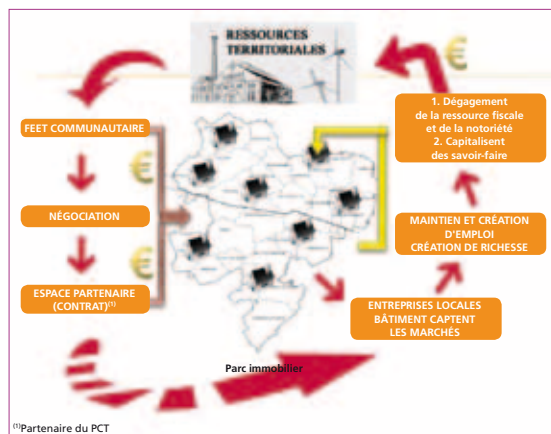


Schéma de principe : Fonds Eco-Energie Territorial de la Communauté de Communes de l'Atrébatie



LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

LA CONVERGENCE D' ACTIONS AU SERVICE D' UN NOUVEAU MODÈLE ÉNERGÉTIQUE

Première communauté urbaine volontaire de France (1969), la Communauté Urbaine de Dunkerque est une agglomération industrielle et portuaire, marquée par l'implantation dans les années 60 d'un pôle sidérurgique d'envergure internationale. À la fin des années 80, avec la fermeture des chantiers navals, elle a connu un choc économique majeur, entraînant une hausse brutale du chômage, la fragilisation complète du tissu économique et des répercussions profondes dans la vie sociale et urbaine. Devant réfléchir à un nouvel avenir, le territoire fait alors le choix de maintenir sa vocation industrielle mais avec de nouvelles règles, plus harmonieuses pour les hommes et leur environnement. Capitalisant sur sa singulière culture énergétique, la Communauté Urbaine de Dunkerque invente depuis plus de vingt ans les bases d'un nouveau modèle énergétique.

LES FERMENTS D'UNE PRISE DE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE

Implantations industrialo-portuaires abritant un grand nombre de sites classés SEVESO⁽¹⁾, installation de la centrale nucléaire de Gravelines, urbanisation du littoral grignotant le cordon dunaire, le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque a connu la mise en place, dans le courant de la seconde moitié du vingtième siècle, d'un grand nombre de projets portant potentiellement atteinte à l'environnement et suscitant pour certains une mobilisation associative et citoyenne importante.

À la fin des années 80, cette mobilisation citoyenne trouve un prolongement dans l'engagement politique du territoire pour une stratégie de développement plus durable.

⁽¹⁾Du nom d'une catastrophe ayant eu lieu dans le milieu des années 70 en Italie, les entreprises sont classées "Seveso" en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'elles accueillent. Il existe ainsi deux seuils différents classant les entreprises en "Seveso seuil bas" ou en "Seveso seuil haut".



Nouveau quartier du Grand Large à Dunkerque

DES ÉLUS PLAÇANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE LEUR PROJET COMMUNAUTAIRE

La signature en 1996 de la Charte d'Aalborg des villes européennes durables confirme la volonté des élus d'adopter une politique en faveur du développement durable. Première collectivité en France à mettre en place le tri sélectif à la source à grande échelle (1989), à implanter l'une des premières éoliennes françaises (1991), à développer la plus puissante centrale éolienne "de l'époque" (1996), à instaurer un schéma d'environnement industriel incluant des contraintes environnementales négociées avec les entreprises (1993)... **L'appartenance à un réseau européen de collectivités pionnières et volontaires** pousse la Communauté Urbaine de Dunkerque à développer une série d'actions innovantes. Une ambition qui s'explique en grande partie par l'engagement de deux élus, présidents de la Communauté Urbaine, qui ont chacune à leur manière marqué le Dunkerquois : Albert Denvers (1968-1995) puis Michel Delebarre (depuis 1995).

Aux yeux des décideurs politiques, l'enjeu est double : **préserver la vocation industrielle du territoire tout en favorisant un environnement de qualité.** Au-delà de ces actions, la nécessité de penser **une stratégie globale irriguant l'ensemble des politiques publiques** s'impose aux yeux des décideurs. En 2000, à travers le projet communautaire et le contrat d'agglomération, le développement durable devient le fondement et le fil conducteur des politiques de la collectivité. Le nouveau projet communautaire pour la période 2008-2014 a ensuite fait l'objet en 2010 d'une reconnaissance "Agenda 21 local" par le ministère, soulignant l'approche transversale du développement durable adoptée par la collectivité⁽²⁾.

L'ENGAGEMENT DANS UNE POLITIQUE OUVRANT LA VOIE À UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'agglomération Dunkerquoise est une véritable "plaque tournante" du système énergétique européen en raison de l'importance et de la multiplicité des installations de production, d'importation, de consommation et de transformation d'énergie que recèle son territoire. Imprégnée d'une culture énergétique unique, la CUD a également la particularité d'exercer **le rôle d'autorité concédante du service public de l'électricité et du gaz naturel.** Ce transfert de compétence des communes membres a été acté en 1995 pour l'électricité et le gaz naturel.

⁽²⁾<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-dispositif-de-reconnaissance.html>



Mairie de Dunkerque



Conseiller Réflexénergie



Depuis 2007, 5 467 dossiers ont été traités au titre du dispositif Réflexénergie.

À l'interface des différents producteurs, notamment d'énergies renouvelables, et des consommateurs, les réseaux de distribution de l'énergie sont au cœur de la problématique énergétique des territoires. Ils assurent un maillage territorial susceptible de faciliter l'évolution du mix énergétique, en créant localement les conditions d'injection de ressources énergétiques locales et en facilitant le repérage des potentiels d'efficacité énergétique ou de substitutions d'énergies carbonées par des énergies renouvelables. *"Loin d'être le dernier maillon du système d'approvisionnement énergétique français, la réappropriation des réseaux locaux de distribution par la Communauté Urbaine constitue l'une des clés permettant d'engager le territoire dans une véritable politique de transition énergétique travaillant de concert sur la sobriété, l'efficacité et la production d'énergies nouvelles"*, précise Louardi Boughedada, Vice-Président en charge de l'énergie et du climat de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Afin d'assumer ces nouvelles compétences, **une direction énergie est créée en 1998**. Étape déterminante de la politique énergie du territoire, **le lancement en 2004 d'une thermographie aérienne pose les bases d'une action ambitieuse à destination des particuliers**. Première thermographie réalisée en France, cette opération permet de mesurer et de repérer les déperditions de chaleur provenant des toits des habitations et de tous les bâtiments de l'agglomération. Succès important, cette initiative conduit la CUD à mettre en place une opération structurée visant à soutenir les projets des particuliers : le dispositif Réflexénergie⁽³⁾.

Il se caractérise par :

- **un accompagnement humain** : mise en place d'un numéro vert permettant de prendre rendez-vous avec un conseiller ;
- **un accompagnement financier** : subventions pour l'isolation de toitures, l'installation de système solaire combiné ou encore l'équipement de chaudières à condensation ;
- **et enfin un accompagnement technique** : accès à un réseau de professionnels ayant adhéré à la charte Réflexénergie.

Au cours de l'année 2012, 1 084 dossiers ont été traités correspondant à 17 284 m² isolés, 628 chaudières à condensation installées et 20 m² de panneaux solaires posés pour un total de 5 285 MWh économisés (soit 1 237 tonnes équivalent CO₂).

La lutte contre la précarité énergétique et l'identification de zones d'intervention prioritaire énergie climat – Anaspat REGES



Comment identifier des zones d'intervention prioritaires où se concentrent les principaux critères de vulnérabilité énergétique ? C'est pour répondre à cette question que la CUD s'est engagée en 2009 dans un projet mené par l'ADEME et le Conseil Régional et baptisé "Anaspat Régés" (pour Analyse spatiale de la demande et des réseaux énergétiques dans une perspective de réduction efficiente des émissions de gaz à effet de serre).

Ce travail de cartographie résulte du croisement de différentes données : thermographie, dimensionnement des réseaux électriques, gaz naturel, chauffage urbain, niveaux de revenus des habitants, typologie de l'habitat (statut de l'occupant, bâtiments construits avant 1970), mode de chauffage, etc. Il permet ainsi d'établir sur l'ensemble de l'agglomération un atlas stratégique déterminant les zones où l'euro investi par la collectivité aura la plus grande efficacité.

L'idée est également d'améliorer la connaissance du réseau de distribution de gaz et d'électricité avec l'objectif de différer, voire d'éviter, des investissements sur le réseau, grâce à des travaux de maîtrise de l'énergie chez l'utilisateur.

⁽³⁾http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fileadmin/user_upload/pdf/Develpt_durable/reflexenergie.pdf

Les Assises nationales de l'énergie et du climat



De façon à échanger, et à se nourrir des expériences de collectivités engagées dans le domaine de l'énergie, la CUD lance en 1998 les premières Assises de l'énergie. Organisé depuis tous les deux ans par la Communauté Urbaine, en alternance avec la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole, cet événement, réunissant plus de 1 400 congressistes sur trois jours, contribue très largement au rayonnement du territoire et aux nécessaires échanges d'expériences entre collectivités françaises et européennes.

Par cet événement et l'organisation d'autres temps d'échanges (ex. 6^e conférence européenne des villes durables en 2010) la CUD témoigne de sa volonté de conduire ses politiques selon l'adage "penser global, agir local".



Maison 3D et sensibilisation au public scolaire

La Communauté Urbaine reconnue pour sa politique exemplaire à travers l'obtention du label Cit'Ergie Gold



Signataire de la convention européenne des Maires pour le climat, la CUD s'est lancée en 2010 dans une démarche de labellisation Cit'Ergie. Outre les aspects de communication et de valorisation du travail déjà accompli, cet outil a permis à la Communauté Urbaine de mieux structurer sa politique "énergie-climat" et d'enclencher un véritable processus de travail en transversalité avec l'ensemble des services et élus concernés. Cit'Ergie représente également un "outil de mesure" de l'effort fait par la collectivité et crée une émulation en interne, véritable facteur de progression et d'amélioration continue du service public.

Niveau ultime de la performance du label, la Communauté Urbaine de Dunkerque a reçu en janvier 2014 le label Cit'Ergie gold et devient ainsi la première intercommunalité française à obtenir ce niveau de labellisation. Décerné aux collectivités dont le pourcentage d'actions mises en oeuvre est supérieur à 75 %, il est le témoignage de l'exemplarité de la CUD dans le domaine de l'énergie et du climat.

Plus qu'un label, c'est une véritable certification qui est conduite : l'obligation de maintenir et d'améliorer les performances énergétiques est donnée pour 4 ans. Un bon challenge et un bon élément de motivation à poursuivre l'effort pour l'ensemble des élus et des directions de la CUD concernées par l'un ou plusieurs des six domaines de Cit'Ergie.

LE TERRITOIRE, SIÈGE D'EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE DES ÉNERGIES NOUVELLES

Capitalisant sur son savoir-faire et sa culture énergétique, le territoire s'investit également dans les énergies de demain. Avec l'expérimentation de deux piles à combustible sur son patrimoine public (2002), suivie du projet Althytude qui teste le mélange d'hydrogène et de gaz naturel comme carburant pour les bus, il conforte son rang de place forte de l'énergie en Europe et terre d'accueil d'innovations technologiques. Dans les prochaines années (2015), une opération de démonstration mélangeant l'hydrogène et le gaz naturel sera développée dans un quartier de 200 logements neufs (projet GRHYD : gestion des réseaux par injection d'hydrogène pour décarboner les énergies), et l'extension du réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables et de récupération à l'échelle de l'agglomération sera engagée.

DU SCHÉMA D'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL À L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Industriel s'il en est, le bassin d'emploi de Dunkerque se veut depuis toujours exemplaire en matière d'environnement. Du **schéma d'environnement industriel** élaboré en 1993 à la constitution de l'association **Ecopal**⁽⁴⁾ en passant par sa participation au **Pôle d'Excellence Régional Énergie 2020**, il s'inscrit pleinement dans une logique partenariale.

Depuis 2007, la Communauté Urbaine soutient une action innovante **d'inventaire des flux industriels des entreprises du Dunkerquois (IFIM)**. Cette démarche, menée par Ecopal, s'est concrétisée par le recensement sur trois ans des flux (matières, énergie, eau, etc.) de près de 150 entreprises. Cette base de données permettra à terme de favoriser la réalisation de synergies : mutualisations, échanges de flux, etc. L'opération, bénéficiant du soutien de l'Agence Nationale de la Recherche au regard de son caractère innovant, a permis d'instaurer des échanges d'expériences avec d'autres territoires, amenant Ecopal à s'engager aujourd'hui dans un accompagnement sur le long terme de la mise en oeuvre de ces synergies.

LA "CLIMATISATION" DE L'APPROCHE DE LA CUD

En parallèle, la Communauté Urbaine de Dunkerque poursuit son engagement, aux côtés des collectivités européennes en matière de développement durable et dans le cadre de politiques territoriales en partie liées à l'énergie. En avril 2008, elle signe ainsi la **Convention européenne des maires pour le climat** et s'engage la même année dans l'élaboration d'un plan climat. Au-delà de l'obligation réglementaire à venir, cet engagement poursuit l'objectif de donner une cohérence d'ensemble et une lisibilité aux actions à mener dans le cadre d'une approche intégrée des problématiques.

Démarche résolument partenariale, le plan climat de la CUD associe tous les acteurs du territoire. Plus de 190 personnes ont ainsi participé aux réunions de travail sur les différents thèmes du plan (économie, recherche/innovation, collectivités, Ville et mobilité, logement, adaptation, etc.).

Cherchant à pérenniser cette mobilisation, la CUD met en place des chartes d'engagements déclinées par types d'acteurs permettant de fédérer les initiatives et de les valoriser. Parallèlement, **un lieu permanent d'information et d'éducation sur le développement durable** et une équipe dédiée (**la Maison 3d**) voit le jour en 2008 afin d'aider la population à mieux comprendre les enjeux environnementaux du territoire et ainsi susciter les changements de comportement.

⁽⁴⁾L'association Ecopal fédère plus de 200 entreprises du bassin dunkerquois dans le but de susciter de synergies entre elles. <http://www.ecopal.org/>



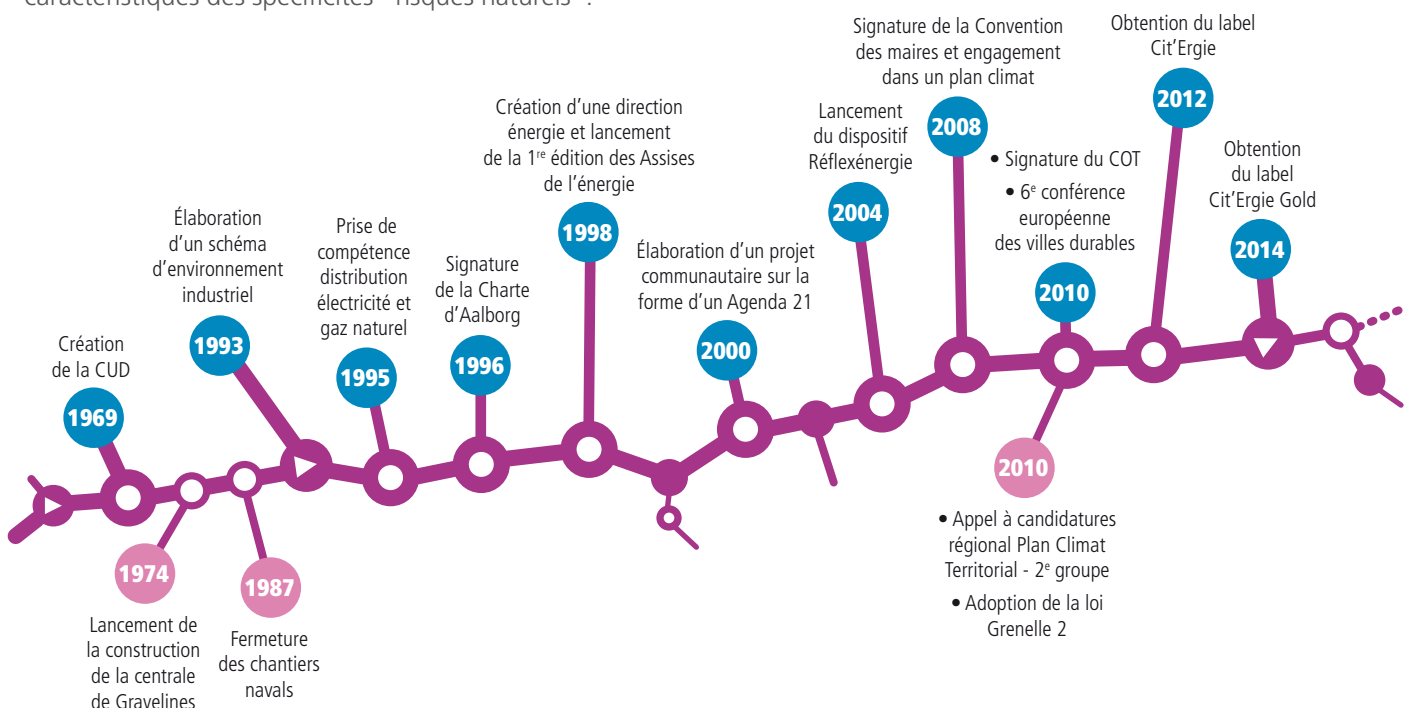
Bus fonctionnant à l'hythane

Michel Delebarre et Louardi Boughedada, respectivement Président et Vice-Président de la CUD, lors de la remise des prix Cit'ergie aux Assises de l'Énergie 2012

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

Territoire vulnérable aux évolutions du climat, la démarche plan climat de la CUD cherche à agir de front sur les volets atténuation et adaptation au changement climatique. Une grande partie du territoire communautaire se situe sous le niveau des hautes mers et est drainée depuis des siècles par un système complexe : les waterings. Jusqu'ici efficace, cette organisation montre aujourd'hui ses limites et présente des signes inquiétants du point de vue de la capacité et de la fiabilité des ouvrages. Le problème de l'érosion côtière risque de s'intensifier, avec la question corollaire du renforcement des digues et cordons dunaires pour limiter les risques de submersion marine temporaire. Pour ce faire, de nombreuses actions visant en particulier à **lutter contre les risques d'inondations** ont été inscrites dans le plan climat. À titre d'exemple :

- hiérarchiser et programmer les investissements pour augmenter les capacités de stockage des eaux pluviales dans les canaux et waterings,
- définir des règles ou des préconisations d'urbanisme permettant de réduire la vulnérabilité du bâti aux inondations,
- aménager des itinéraires de découvertes et d'interprétation sur certains sites caractéristiques des spécificités "risques naturels".





LES INGRÉDIENTS D'UNE DÉMARCHE RÉUSSIE D'APRÈS LES TERRITOIRES

Les six trajectoires racontées ici ont montré la diversité des démarches qui peuvent être entreprises par une collectivité qui souhaite se saisir des questions énergie-climat. Elles sont riches d'enseignements, à la fois dans leurs caractéristiques spécifiques et communes. Elles dévoilent ici les ingrédients phares pour une démarche de territoire réussie, que ce soit en pointant les clés de succès, mais aussi en mettant en lumière quelques points de vigilance.

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

L'énergie et le climat, c'est l'affaire de tous !

Ateliers, panel citoyen, charte d'engagement... À l'instar de l'expérience de la Communauté d'Agglomération Artois Comm. ou du Pays d'Artois, avec la mobilisation de son Conseil de Développement, les élus ont très vite compris la nécessité d'intégrer les acteurs du territoire et les citoyens au processus décisionnel local. Favorisant l'expression des points de vue et des visions des différentes parties prenantes, il contribue à faire évoluer les représentations et donc les façons d'habiter ou de travailler sur le territoire.

Chacun son chemin : l'expression des spécificités territoriales

L'aménagement pour le Grand Douaisis, l'eau pour Valenciennes, l'agriculture pour le Ternois... chaque territoire s'est saisi de la question énergie-climat en privilégiant une entrée spécifique, liée à son histoire, à ses particularités locales, à sa culture, tout en cherchant à répondre aux enjeux globaux. L'énergie par exemple, présente par essence dans l'ensemble des composantes territoriales, permet cette variété d'approches.

Retour vers le futur avec la prospective

Les défis énergétiques et climatiques obligent à penser simultanément les court, moyen et long termes tout en prenant en compte l'histoire du territoire. La mise en place d'une politique énergie-climat inscrit souvent les actions du territoire à travers un exercice de prospective. Un effort de réflexion sur le temps long sert la prise de décision à court terme et lui donne une perspective, un sens et une plus grande capacité d'anticipation.

À la recherche d'une résilience territoriale

Dans une région ayant subi en quelques décennies de nombreuses mutations, des territoires tels que la Communauté Urbaine de Dunkerque ou la Ville de Valenciennes ont été contraints de se réinventer en s'appuyant sur leurs caractéristiques propres, ainsi que sur une stratégie de développement durable volontariste. Les enjeux énergétiques et climatiques constituent une occasion pour les territoires de définir, de manière créative et positive, un projet territorial en capacité d'absorber les crises actuelles, de réduire leur vulnérabilité future, et surtout de valoriser les opportunités induites par les situations de changement.

L'expérimentation, un réflexe ?

De la valorisation des eaux usées à Valenciennes au projet de carburant mélangeant hydrogène et gaz naturel pour alimenter les bus à Dunkerque, en passant par le fonds éco-énergie de l'Atrébatie (Pays d'Artois) ou encore le conseil en énergie partagé sur le Douaisis ou le Ternois, l'expérimentation constitue un préalable nécessaire à l'innovation dans les réponses à apporter aux enjeux énergétiques et climatiques actuels et à venir. Les territoires de ce récit ont ainsi montré que la transition énergétique passe par l'expérimentation et le droit à l'erreur comme processus d'apprentissage et d'invention d'un nouveau mode d'habiter, de consommer et de produire.

Pour convaincre, la preuve par l'exemple

"Pragmatique, concret, opérationnel" ... C'est en ces termes que le Pays du Ternois décrit sa démarche de Plan Climat Territorial. L'animation d'un plan climat au sein d'un territoire passe par la démonstration permanente des plus-values (réduction de la facture énergétique, développement de l'économie locale) des actions entreprises. La mise en place d'une démarche opérationnelle porteuse de résultats rapides, évaluables, constitue l'assurance d'une mobilisation du plus grand nombre.

Un pour tous, tous pour un !

La présence de nombreux acteurs très fortement engagés dans le domaine de l'énergie et du climat en région contribue, pour autant que l'on s'appuie dessus, à la mise en place de politiques ambitieuses. Soutien technique et financier, croisement d'expertises, transferts d'expériences, synergies potentielles... L'accompagnement proposé depuis 2007 par l'ADEME et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais constitue un véritable avantage prédisposant à l'engagement de tous.

Prendre le temps du dialogue (pour en gagner après)

Constat largement partagé et étayé par l'expérience de l'ensemble des collectivités territoriales, la mise en place de ces dynamiques nécessite de prendre le temps de construire collectivement la démarche (diagnostic, programme d'actions) avec l'ensemble des acteurs, afin que dans un second temps, ceux-ci soient disposés à s'engager. Il ne s'agit pas d'être dans la recherche de solutions dès le départ mais de respecter le processus d'acculturation pour lequel il convient de ne pas "griller les étapes", sans exclure la conscience de l'urgence.

Les Hommes, moteurs de la transition énergétique

Les démarches entreprises par les territoires étudiés s'appuient le plus souvent sur quelques acteurs forts (élus ou autres) ayant su insuffler sur le territoire une ambition, un portage politique entraînant d'autres acteurs et permettant à la démarche de prendre forme. À côté de ces acteurs fédérateurs, l'animateur de la démarche joue un rôle essentiel de facilitateur et de pédagogue. Plus généralement, la complicité entre acteurs politiques et techniques apparaît comme une clé de succès.

La transversalité dans les faits !

Agriculture, aménagement, déchets... L'énergie et le climat interagissent avec l'ensemble des autres composantes du fonctionnement du territoire. Leur prise en compte impacte aussi bien les modes d'occupation de l'espace, le modèle de développement local ou encore le bien-être des habitants. Ils sont traités en transversalité et dans un souci d'influencer l'ensemble des politiques publiques locales. Ainsi, les territoires du récit ont su revisiter leurs politiques du territoire à l'aune des enjeux énergie-climat.

Pays et intercommunalités : des ensembliers au cœur de l'articulation des échelles

Territoires en capacité de faire travailler ensemble les différentes parties prenantes locales, les Pays, les Communautés d'Agglomérations, ou Communautés Urbaines, acquièrent un véritable savoir-faire et de fait une légitimité en matière d'animation territoriale en particulier dans la mise en œuvre de politiques climat. Ils jouent un rôle d'ensemblier facilitant l'engagement de tous vers un objectif commun.

Un cap régional partagé

Le SRCAE (Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie) du Nord-Pas de Calais, élaboré en large concertation avec les acteurs du territoire, donne des orientations et fixe des caps communs qui aident chacun à situer son intervention dans une logique collective.



LES POINTS DE VIGILANCE

La difficile évaluation des démarches entreprises

Conscientes de la nécessité de disposer de chiffres tangibles en terme de résultats, des collectivités territoriales telles que la Communauté Urbaine de Dunkerque souhaitent suivre et analyser les actions menées et mesurer leurs impacts. Face à cette volonté partagée contribuant à légitimer la démarche, les collectivités semblent démunies, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'évaluer des gaz à effet de serre évités. De même, lorsque les collectivités agissent sur des leviers indirects tels que le changement de comportements, la mesure quantitative apparaît difficile et nécessite de composer avec des indicateurs qualitatifs.

Le complexe apprentissage du travail collectif

Convaincre, lever les doutes et les réticences... Le changement que représente la mise en place d'une véritable transition énergétique pousse à la définition de stratégies collectives associant une diversité d'acteurs : industriels, collectivités, bailleurs, opérateurs énergétiques, etc. Cette évolution des modes de faire demande des comportements collectifs qui ne sont pas simples à mettre en œuvre : coopération, échange d'information et diffusion des connaissances, engagement, mise en réseau des acteurs, co-construction, etc.

Le manque d'ingénierie

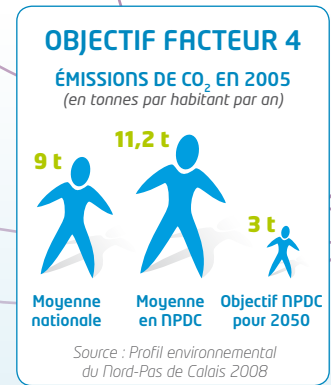
Condition essentielle à la mise en œuvre d'une politique publique énergie-climat ambitieuse, la mise en place d'une ingénierie territoriale constitue un enjeu important, en particulier au regard des contraintes budgétaires existantes, et susceptibles de donner lieu à un risque de fracture territoriale isolant les territoires les moins bien pourvus. Territoire rural ne disposant pas d'une ingénierie très développée, le Pays Ternois, loin de s'appesantir sur cette situation, redouble d'efforts en matière d'animation afin, non pas de faire à la place de, mais de faire avec les forces vives du territoire.

L'articulation des échelles

La question de l'articulation des démarches énergie-climat avec les autres politiques publiques locales et les démarches voisines se pose tout particulièrement dans un contexte général de multiplication des démarches de développement durable et des formes de coopération inter-territoriale. Rendre lisibles et complémentaires ces démarches représente un élément important et complexe que, par exemple, le Pays d'Artois a su appréhender, en particulier grâce à des échanges réguliers avec la Communauté Urbaine d'Arras.

L'étendue du périmètre d'action

Toute politique publique ou stratégie territoriale a des impacts énergétiques, positifs ou négatifs, sur les consommations finales, le type d'énergie primaire, l'économie locale ou encore les émissions de gaz à effet de serre ou autres rejets. Le caractère éminemment transversal et large des problématiques énergétiques et climatiques présente un risque d'éparpillement rendant difficile la mise en œuvre d'actions ambitieuses et efficaces. À l'instar du travail de l'agglomération Artois Comm., un effort de priorisation et d'articulation des enjeux locaux est à mener.



EN 2014, 12 BONNES RAISONS DE DÉPLOYER UNE POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

- 1 Réinterroger ses politiques publiques à l'aune de leurs impacts réels sur l'environnement.
- 2 Maîtriser ses charges de fonctionnement et contribuer à une bonne gestion de la collectivité (factures énergétiques, etc.) : un gage de sécurité financière au vu de l'évolution du prix des énergies.
- 3 Montrer l'exemple.
- 4 Donner du souffle, de la vision au projet politique de la collectivité.
- 5 Développer une nouvelle culture de travail en interne fondée sur la transversalité.

POUR VOTRE TERRITOIRE

- 6 Anticiper les risques liés aux changements climatiques et à l'évolution du coût des énergies pour réduire les vulnérabilités du territoire.
- 7 Garantir une gestion économe des sols, notamment agricoles et naturels, et lutter contre leur artificialisation dans le cadre des différentes politiques d'aménagement du territoire.
- 8 Lutter contre la précarité énergétique : construire un modèle énergétique adapté aux besoins et aux contraintes de la population, notamment la maîtrise des charges.
- 9 Saisir les opportunités liées aux obligations d'évoluer : développement des énergies renouvelables, développement de l'économie locale et de la formation, création d'emplois non délocalisables...
- 10 Contribuer à l'amélioration des conditions environnementales et à la santé des populations.
- 11 Fédérer autour d'un projet de territoire, mobilisateur, s'inscrivant sur le long terme, durable et démocratique.
- 12 Rendre le territoire plus attractif en lui donnant une image positive et dynamique et valoriser les initiatives locales et les nouvelles approches de territoire (solidarités territoriales).

POUR ALLER PLUS LOIN

Les ressources pour agir :

Actualités, ressources, bonnes pratiques sont disponibles sur le site du Pôle Climat Nord-Pas de Calais. Vous y retrouvez également des informations complémentaires sur les trajectoires décrites ici : www.cerdd.org

Autres centres ressources :

- le centre ressource pour les Plans Climat Énergie Territoriaux : www.pcet-ademe.fr
- le pôle national des certificats d'économies d'énergie (PNCEE) : www.developpement-durable.gouv.fr/Pole-national-des-certificats-d,26214.html

DES DISPOSITIFS AU SERVICE DE CAPS COMMUNS

Il est à noter que les démarches territoriales présentées ici font l'objet de différents soutiens de la part des acteurs régionaux et départementaux :

- le Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie et de l'Environnement (FRAMEE), piloté par l'ADEME et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais est venu à l'appui des territoires évoqués ici ;
- certaines actions des EPCI sont accompagnées par le Département du Pas-de-Calais ou le Conseil Général du Nord, dans le cadre de leurs Contrats Territoriaux de Développement Durable ;
- sans oublier les soutiens nationaux permanents, notamment à travers les porter à connaissance par les services de l'État, et la construction de cadres stratégiques communs.

Par ailleurs, de nombreuses aides sectorielles existent, venant à l'appui des projets.

ILS ONT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DE CE RÉCIT

Le récit Trajectoires énergie-climat en Nord-Pas de Calais a été réalisé par le Pôle Climat du Cerdd, avec l'appui du bureau d'études Explicit. Pour sa rédaction, des entretiens avec les acteurs des 6 territoires ont été menés. Clés de voûte du récit, ils ont permis de recueillir l'historique et le sens donné aux démarches ainsi que l'expertise des acteurs.

Autre élément clé de la méthode employée : le comité de pilotage, composé des représentants des territoires étudiés (élus et techniciens), des représentants de la Dynamique Climat Nord-Pas de Calais et du Cerdd, s'est réuni à trois reprises pour échanger sur les orientations générales, le contenu et le suivi de cette mission.

Que tous les contributeurs soient remerciés :

Claude BACHELET, Emmanuel BERTIN, Thomas BLAIS, Louardi BOUGHEDADA, Bernard BROUILLET, Delphine CAPET, Dominique COQUET, Stéphanie DEGRANDE, Frédéric DEHRBECOURT, Jean DEREGNAUCOURT, Jean Louis DISSAUX, Antonia DOMINGUEZ, Arnaud DUQUENOY, Denis DURBISE, Sophie ENGRAND, François Laurent FACQUEZ, Pascal FASQUEL, Coralie FLEURQUIN, Rainer FLORKE, Julien FOURNEZ, Raymond GAQUÈRE, Rébecca GUIGNARD, Jean-François HENON, Agnès JACQUES, Eddy LE BERRIGAUD, Capucine LECLERCQ, Yveline LEPILLET, Jean-Christophe LIPOVAC, Frédéric MABILLE, Jimmy MARY, Florence NEGHLI-RICART, Isabelle NERBESSON, Julie NICOLAS, Alexis PELLAT, Philippe RAPENEAU, Bénédicte RIVOIRE, Violayne SCHOCH, Laurent SIEVERS, Franck SPRECHER, Jean-Pierre TRIQUET, Fabrice TRUANT, Annick TUAL, Jean-Marie VANLERENBERGHE, Raphaël VIAL.



PÔLE CLIMAT NORD-PAS DE CALAIS, MARS 2014

DANS LE CADRE DE LA DYNAMIQUE CLIMAT NORD-PAS DE CALAIS

Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) - site du 11/19, rue de Bourgogne - 62750 Loos-en-Gohelle - contact@cerdd.org - www.cerdd.org

DIRECTION DE LA PUBLICATION **Emmanuel Bertin (Cerdd)**, **Emmanuelle Latouche (Pôle Climat)**

RÉDACTION **Vincent Wisner (Explicit)**, **Élaine Briand (Pôle Climat Nord-Pas de Calais)**, avec l'appui du COPIL du Récit de trajectoires "Territoires et climat" et **Julie Nicolas (pôle communication du Cerdd)**

CRÉDIT PHOTOS **François Leclercq - Ville de Valenciennes ; Pays du Ternois ; Artois Comm. ; SM SCoT Grand Douaisis, Mairie de Roost-Warendin et Cabinet Chapel ; Pays d'Artois et Communauté Urbaine d'Arras ; Christian Merlen et Jean-François Leca - Communauté Urbaine de Dunkerque**

MISE EN PAGE **Empreinte communication**

IMPRESSION **Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement (PEFC) (imprimerie Artésienne)**